

RACINE CONSEILLE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GRAND PIC SAINT-LOUP DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

RACINE a conseillé la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup (34), dans le cadre de la conclusion d'un contrat de partenariat portant sur le financement, la conception, la construction, la maintenance, l'entretien et l'exploitation technique d'une piscine intercommunale.

La piscine sera implantée à Saint-Mathieu-de-Trévières, avec une ouverture prévue en 2014. La construction et la maintenance des installations seront prises en charge respectivement par Adim et Vinci Facilities. Les travaux seront réalisés par Sogea Sud.

Le contrat de partenariat a été signé avec Auxifip, filiale à 100% du Crédit Agricole pour une durée de vingt et un ans et dix mois. Le coût de construction de la piscine s'établit à 8,5 M€ HT.

CONSEILS :

RACINE, avec Olivier Wybo, Of Counsel, conseillait la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup pour les aspects juridiques du contrat de partenariat.

Le cabinet **PRIM** (Michel Jeanne, associé Gérant) et **C5P** (Laurent Crémoux associé Gérant) sont intervenus respectivement pour les aspects techniques et pour les aspects financiers de l'opération.

* * * * *

CONTACTS PRESSE :

Racine : Maria Dias - mdias@racine.eu - +33 (0) 1 44 82 43 00

Juricommunication : Michel Lehrer – m.lehrer@juricommunication.com - + 33 (0)1 45 00 66 05